



4.5.2012

A7-0094/2012/err01

ERRATUM

au rapport

sur l'avenir des aéroports et des services aériens régionaux dans l'Union européenne
(2011/2196(INI))

Commission des transports et du tourisme

Rapporteur: Philip Bradbourn
A7-0094/2012

Proposition de résolution

Libeller le considérant F comme suit:

considérant que la vente au détail dans les aéroports a enregistré une baisse significative en raison de l'introduction par certaines compagnies aériennes de mesures restrictives concernant les bagages à main; considérant que la règle du "bagage unique" appliquée par les compagnies, et surtout par les compagnies à bas coûts, qui opèrent principalement dans ces aéroports, ainsi que d'autres pratiques visant à réduire les coûts, ont compliqué les voyages, provoquant ainsi un recul spectaculaire des ventes au détail au sol dans certains aéroports régionaux; considérant qu'un tiers des bénéfices de la vente au détail des aéroports servent à subventionner les compagnies aériennes par la compensation des redevances d'atterrissage;

(Concerne toutes les versions linguistiques.)